

## «*Madame veuve André Matthys-Bove*»

- Art. 1. Le Prix biennal «Madame veuve André Matthys-Bove», d'un montant de 10.000 €, est destiné à couronner un travail de recherche constituant une contribution importante dans le domaine :  
**de la prévention, du traitement ou de la physiopathologie de maladies graves.**
- Art. 2. Peut être candidat à ce prix tout chercheur travaillant depuis au minimum cinq ans dans une institution universitaire ou scientifique belge.
- Art. 3. Les candidats ne peuvent avoir obtenu antérieurement un prix d'un montant supérieur ou équivalent. Le Prix peut récompenser un travail présenté par une équipe.
- Art. 4. Les candidatures doivent être introduites en 7 exemplaires-papier (+ une version électronique à sandrine.wollanders@uclouvain.be) auprès du Secrétariat au Coordinateur à la Recherche du secteur des Sciences de la Santé de l'Université catholique de Louvain avant le **31 décembre 2012**.  
Le dossier sera rédigé en français ou en anglais et comprendra :  
- un curriculum vitae reprenant uniquement les articles originaux publiés dans des revues internationales avec mention de l'impact factor, ainsi que les prix déjà obtenus avec mention de leur montant respectif.  
- une synthèse (en maximum 1500 mots) du travail pour lequel le prix est sollicité.  
- les tirés à part d'au maximum cinq des publications les plus représentatives du travail du candidat ou de l'équipe.
- Art. 5. Le Prix sera décerné par le secteur des Sciences de la Santé de l'Université catholique de Louvain sur proposition d'un Jury constitué par le secteur des Sciences de la Santé (ci-après dénommé "le Jury"). Celui-ci comportera au moins deux personnalités extérieures au secteur des Sciences de la Santé de l'Université catholique de Louvain.
- Art. 6. Toutes questions que soulèvent la recevabilité des candidatures ainsi que l'octroi du Prix sont tranchées sans recours par le Jury.
- Art. 7. Si le Jury décide de ne pas attribuer le Prix, celui-ci est reporté à une année ultérieure.

Le dépôt des candidatures doit se faire au Secrétariat à la Recherche :  
à l'attention de Mme S. Wollanders – Avenue E. Mounier 50  
B1.50.01 – 1200 Bruxelles – Téléphone +32 2 764.50.46

